

Tonnerrois → Vie locale

MOBILITÉ ■ À Perrigny-sur-Armançon, une voiture électrique fait le bonheur d'une vingtaine d'utilisateurs

L'auto-partage sur la route du succès

Le CCAS de Perrigny-sur-Armançon a mis en service une voiture électrique en auto-partage. Un tiers des conducteurs du village l'utilisent régulièrement.

« J'étais perplexe au départ, avoue Jean-Louis Inot, adjoint au maire de Perrigny-sur-Armançon. Je n'y croyais pas beaucoup, car je pensais que peu de gens seraient intéressés. »

L'expérience l'a détrompé : la voiture électrique auto-partagée de la commune est un véritable succès. Après un an de mise en service, elle a atteint sa vitesse de croisière. Une vingtaine de personnes, de 20 à 80 ans, l'utilisent régulièrement, dont une dizaine deux à trois fois par semaine. Soit un tiers de la population qui a le permis et qui conduit encore.

20.000 km en un an

Les uns vont faire leurs courses, les autres chez le médecin. Les élus s'en servent aussi pour des réunions éloignées. « Cette voiture a aussi créé du lien social, assure l' élu. Pour aller au marché à Montbard, par exemple, les uti-



SERVICE. Jean-Louis Inot est devenu un utilisateur régulier de la voiture auto-partagée.

lisateurs font du covoiturage. »

C'est donc une affaire qui roule. « On a atteint les 20.000 kilomètres en un an », poursuit Jean-Louis Inot. Dans les premières semaines, il y a eu une période de prise en

main gratuite. « On a eu 220 réservations et 12.000 kilomètres parcourus. » Certains ont été conquis. « La voiture se conduit bien, apprécie une utilisatrice. En plus, elle est automatique. C'est super pratique et ça coûte moins

cher que lorsque l'on utilise un véhicule essence pour aller à Tonnerre, Montbard ou même à Auxerre ou Dijon. »

L'autonomie de la voiture est de 250 kilomètres. Le coût est de 1 € de l'heure et 0,10 € du kilo-

mètre. Son utilisation est assez simple. Elle n'est disponible que pour les habitants de la commune. La réservation se fait sur un smartphone avec une application dédiée, sur un ordinateur avec un système de carte magnétique,

ou à la mairie.

« Nous avons toujours essayé d'encourager les déplacements en transport collectif, explique Éric Coquille, le maire. La commune remboursait déjà une partie des coûts de transport SNCF, bus notamment, pour les habitants qui étaient obligés de se déplacer pour des raisons médicales. On a voulu aller plus loin, d'où cette idée de voiture auto-partagée. »

« On envisage d'en prendre une autre »

Le projet est porté par le CCAS de la commune. « Nous avons bénéficié d'aides du SDEY (*) pour la voiture en plus de l'installation d'une borne de recharge », insiste le maire. La commune a fait le choix d'une location du véhicule sur 24 mois et 35.000 km pour cette première expérience. « On envisage de prendre une seconde voiture dans les années à venir, assure Jean-Louis Inot. Certains jours, il y a embouteillage pour utiliser le véhicule ! » ■

(*) Syndicat départemental d'énergies de l'Yonne.